# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830



# **HP CLEAN**

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

: HP CLEAN Nom de produit

Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)

: Mélange Type de produit REACH

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Détergent selon le Règlement (CE) no 648/2004

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

TEC7\*

Industrielaan 5B B-2250 Olen

**2** +32 14 85 97 37 +32 14 85 97 38

info@tec7.be

\*TEC7 is a registered trademark of Novatech International N.V.

#### Fabricant du produit

Novatech International N.V.

Industrielaan 5B

B-2250 Olen **2** +32 14 85 97 37

**4** +32 14 85 97 38

info@tec7.be

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):

+32 14 58 45 45 (BIG)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

## 2.2. Éléments d'étiquetage



	•	
Mention	d'avertissement	Attentior

Phrases H

Provoque une sévère irritation des yeux. H319

Phrases P

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants. P102

P280 Porter un équipement de protection des veux

Se laver les mains soigneusement après manipulation. P264

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles P305 + P351 + P338

de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

http://www.big.be

© BIG vzw

Motif de la révision: 2; 3; 5; 8; 11; 12; 15; 16

Numéro de la révision: 0200

Date d'établissement: 2014-01-20 Date de la révision: 2017-10-01

Numéro de produit: 54677

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Ne s'applique pas

#### 3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
2-butoxyéthanol 01-2119475108-36	111-76-2 203-905-0	C<5 %	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	(1)(2)(10)	Constituant
alcools, C9-11, éthoxylés	68439-46-3	C<5 %	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	(1)(10)	Constituant
propane-2-ol 01-2119457558-25	67-63-0 200-661-7	C<5 %	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	(1)(2)(10)	Constituant

<sup>(1)</sup> Texte intégral des phrases H: voir point 16

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

#### Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médicin.

#### Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## 4.2.1 Symptômes aigus

## Après inhalation:

Pas d'effets connus.

#### Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

#### Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire.

## Après ingestion:

APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Vomissements. Douleurs abdominales. Diarrhée. Vertiges. Maux de tête.

## 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO2.

Grand incendie: Mousse classe B (résistant à l'alcool), Eau pulvérisée si la flaque ne peut pas s'étendre.

## 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion (monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

Motif de la révision: 2; 3; 5; 8; 11; 12; 15; 16 Date d'établissement: 2014-01-20 Date de la révision: 2017-10-01

<sup>(2)</sup> Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

<sup>(10)</sup> Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### 5.3.1 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

#### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

#### 6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

#### 6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils antiétincelles et antidéflagrants. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit frais. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 365 jour(s).

## 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur.

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Matière synthétique.

## 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Métal.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

## a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

ı		_	
L	J	-	

<u> </u>		
·	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite	20 ppm
	indicative d'exposition professionnelle)	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite	98 mg/m³
	indicative d'exposition professionnelle)	
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition	50 ppm
	professionnelle)	
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition	246 mg/m³
	professionnelle)	

Belgique

Motif de la révision: 2; 3; 5; 8; 11; 12; 15; 16

Date d'établissement: 2014-01-20

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 54677 3 / 16

Date de la révision: 2017-10-01

2-Butoxyéthanol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	20 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	98 mg/m³
	Valeur courte durée	50 ppm
	Valeur courte durée	246 mg/m³
Alcool isopropylique	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	500 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur courte durée	400 ppm
	Valeur courte durée	1000 mg/m <sup>3</sup>

## Pays-Bas

2-Butoxyethanol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite	20 ppm
	d'exposition professionnelle publique)	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite	100 mg/m <sup>3</sup>
	d'exposition professionnelle publique)	
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle	50 ppm
	publique)	
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle	246 mg/m³
	bublique)	_

#### France

2-Butoxyéthanol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	10 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur 49 m	
	réglementaire contraignante)	
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	50 ppm
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	246 mg/m³
Alcool isopropylique	Valeur courte durée (VL: Valeur non réglementaire indicative)	400 ppm
	Valeur courte durée (VL: Valeur non réglementaire indicative)	980 mg/m³

## Allemagne

2-Butoxyethanol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	10 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	49 mg/m³
Propan-2-ol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	500 mg/m <sup>3</sup>

## UK

2-Butoxyethanol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	25 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	123 mg/m³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	50 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	246 mg/m³
Propan-2-ol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	400 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	999 mg/m³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	500 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1250 mg/m³

#### USA (TLV-ACGIH)

OSA (120 ACCILI)	
2-Butoxyethanol (EGBE)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted 20 ppm
	Value)
2-propanol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted 200 ppm
	Value)
	Valeur courte durée (TLV - Adopted Value) 400 ppm

## b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

## Allemagne

Allemagne			
2-Butoxyethanol (Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse))	Urin: expositionsende, bzw. schichtende bei langzeitexposition: nach mehreren vorangegangenen schichten		11/2016 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der DFG
2-Butoxyethanol (Butoxyessigsäure)	Urin: bei langzeitexposition: am schichtende nach mehreren vorangegangenen schichten		11/2012 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der DFG
Propan-2-ol (Aceton)	Urin: expositionsende, bzw. schichtende	J	11/2012 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der DFG
Propan-2-ol (Aceton)	Vollblut: expositionsende, bzw. schichtende		11/2012 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der DFG

Motif de la révision: 2; 3; 5; 8; 11; 12; 15; 16

Date d'établissement: 2014-01-20

Date de la révision: 2017-10-01

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 54677 4 / 16

Vitamin K-Antagonisten (Quick-Wert)	Vollblut: keine beschränkung	Reduktion auf nicht weniger als 70%	11/2012 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der DFG
UK		•	
2-Butoxyethanol (butoxyacetic acid)	Urine: post shift	240 mmol/mol creatinine	
USA (BEI-ACGIH)			
2-buthoxyethanol (Butoxyacetic acid (BAA))	urine: end of shift	200 mg/g creatinine	
2-Propanol (Acetone)	Urine: end of shift at end of workweek	40 mg/L	

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
2-Butoxyethanol (Alcohols IV)	NIOSH	1403
2-Butoxyethanol (Butyl Cellosolve solvent)	OSHA	83
Butoxyacetic acid	NIOSH	8316
Butyl cellosolve (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
Butyl Cellosolve	OSHA	83
Isopropanol (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
Isopropyl Alcohol (Alcohols I)	NIOSH	1400
Isopropyl Alcohol	OSHA	109

## 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

## 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

## **DNEL/DMEL - Travailleurs**

2-butoxyéthanol

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	98 mg/m³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	1091 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	246 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	125 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	89 mg/kg bw/jour	

propane-2-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	500 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	888 mg/kg bw/jour	

## DNEL/DMEL - Grand public

2-butoxyéthanol

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	59 mg/m³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	426 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	147 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	75 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	89 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	6.3 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie orale	26.7 mg/kg bw/jour	

propane-2-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	89 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	319 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	26 mg/kg bw/jour	

## **PNEC**

2-butoxyéthanol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	8.8 mg/l	
Eau de mer	0.88 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	9.1 mg/l	
STP	463 mg/l	
Sédiment d'eau douce	34.6 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	3.46 mg/kg sédiment dw	
Sol	2.33 mg/kg sol dw	
Oral	0.02 g/kg alimentation	

Motif de la révision: 2; 3; 5; 8; 11; 12; 15; 16

Date d'établissement: 2014-01-20

Date de la révision: 2017-10-01

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 54677 5 / 16

## propane-2-ol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	140.9 mg/l	
Eau de mer	140.9 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	140.9 mg/l	
STP	2251 mg/l	
Sédiment d'eau douce	552 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	552 mg/kg sédiment dw	
Sol	28 mg/kg sol dw	
Oral	160 mg/kg alimentation	

#### 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils antiétincelles et antidéflagrants. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

## 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire. Masque à gaz avec filtre A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

## b) Protection des mains:

Gants.

## c) Protection des yeux:

Lunettes de protection.

#### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

#### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Incolore
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	0.85 - 24.6 vol %
Inflammabilité	Ininflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	1 mPa.s ; 20 °C
Viscosité cinématique	1 mm²/s ; 20 °C
Point de fusion	0 °C
Point d'ébullition	76 °C - 360 °C
Point d'éclair	> 70 °C
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Solubilité	L'eau ; soluble
Densité relative	1.0 ; 20 °C
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	200 °C
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
рН	9.1

## 9.2. Autres informations

Densit	té absolue	1018 kg/m³ ; 20 °C
--------	------------	--------------------

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Motif de la révision: 2; 3; 5; 8; 11; 12; 15; 16 Date d'établissement: 2014-01-20

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 54677

Date de la révision: 2017-10-01

6/16

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

## 10.4. Conditions à éviter

## Mesures de précaution

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils antiétincelles et antidéflagrants. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion (monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

## HP CLEAN

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition		Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		2437 mg/kg bw		Rat	Valeur calculée	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

2-butoxyéthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	· •	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	1746 mg/kg bw		( /	Valeur expérimentale	
Dermal			catégorie 4			Annexe VI	
Dermal	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg bw			Valeur expérimentale	
Inhalation			catégorie 4			Jugement d'experts	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	450 ppm	4 h	( /	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	486 ppm	4 h	( /	Valeur expérimentale	

alcools, C9-11, éthoxylés

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oral			catégorie 4			Étude de	
						littérature	

propane-2-ol

paric 2 or							
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE	5840 mg/kg bw		Rat	Valeur	
		401				expérimentale	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE	16400 ml/kg bw	24 h	Lapin	Valeur	
		402				expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE	> 10000 ppm	6 h	Rat	Valeur	
		403			(masculin/féminin)	expérimentale	

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

## Corrosion/irritation

## HP CLEAN

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Sans objet (test in vitro)	Non irritant	OCDE 437			Oeil bovin (in vitro)		Solution aqueuse à 10 %
Sans objet (test in vitro)	Modérément irritant	OCDE 437			Oeil bovin (in vitro)	Valeur expérimentale	Forme anhydre
Sans objet (test in vitro)	Non corrosif	OCDE 435			Non disponible	Valeur expérimentale	
Sans objet (test in vitro)	Non irritant	OCDE 435			Non disponible	Valeur calculée	

Motif de la révision: 2; 3; 5; 8; 11; 12; 15; 16 Date d'établissement: 2014-01-20 Date de la révision: 2017-10-01

 Numéro de la révision: 0200
 Numéro de produit: 54677
 7 / 16

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

## 2-butoxyéthanol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant	OCDE 405	24 h	24; 48; 72 heures	- 1		Administration unique avec rinçage
Peau	Irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	- F	Valeur expérimentale	

## alcools, C9-11, éthoxylés

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oeil	Lésions oculaires					Étude de	
	graves;					littérature	
	catégorie 1						
Peau	Irritant;					Étude de	
	catégorie 2					littérature	

#### propane-2-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Oeil		Équivalent à OCDE		24 heures	- 1	1	Administration
		405				expérimentale	unique
Peau	Non irritant		4 h	4; 24; 48; 72	Lapin	Valeur	
				heures		expérimentale	

## Conclusion

Provoque une sévère irritation des yeux.

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **HP CLEAN**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

## 2-butoxyéthanol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la	Remarque
						valeur	
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye	Valeur	
					(masculin/fémini	expérimentale	
					n)		

## propane-2-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la	Remarque
						valeur	
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye	Valeur	
					(masculin/fémini	expérimentale	
					n)		

## Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Non classé comme sensibilisant par inhalation

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles

#### HP CLEAN

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

## 2-butoxyéthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de
								la valeur
Par voie orale (eau	NOAEL	Équivalent à	< 69 mg/kg			90 jours (en	Rat (mâle)	Valeur
potable)		OCDE 408	bw/jour			continu)		expérimentale
Dermal	NOAEL	Équivalent à OCDE 411	150 mg/kg bw/jour		Aucun effet	90 jour(s)	Lapin (masculin/fémini n)	Valeur expérimentale
Inhalation	LOAEC	OCDE 453	152 mg/m <sup>3</sup>	Sang		(,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Rat (masculin/fémini n)	Valeur expérimentale

Motif de la révision: 2; 3; 5; 8; 11; 12; 15; 16

Date d'établissement: 2014-01-20

Date de la révision: 2017-10-01

 Numéro de la révision: 0200
 Numéro de produit: 54677
 8 / 16

## propane-2-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	•	Détermination de la valeur
Oral								Dispense de données
Dermal								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	OCDE 451	5000 ppm			(6h/jour, 5	Rat (masculin/fémini n)	Valeur expérimentale

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

## Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

## HP CLEAN

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### 2-butoxyéthanol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 476	Ovaire de hamster		Valeur expérimentale

## propane-2-ol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale
métabolique, négatif sans				
activation métabolique				
Négatif avec activation	Équivalent à OCDE 476	Ovaire de hamster chinois	Aucun effet	Valeur expérimentale
métabolique, négatif sans		(CHO)		
activation métabolique				

## Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

## HP CLEAN

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### 2-butoxyéthanol

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	- 0-	Détermination de la valeur
-0.	Équivalent à OCDE 474		Souris (mâle)		Valeur expérimentale

## propane-2-ol

-						
	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	- 0	Détermination de la valeur
	-0	Équivalent à OCDE		Souris (masculin/féminin)		Valeur expérimentale

## Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

## Cancérogénicité

#### HP CLEAN

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

## 2-butoxyéthanol

Voie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination
d'exposition								de la valeur
Inhalation		Équivalent à OCDE 451	0 ppm		Rat (masculin/fémini n)	Effets néoplasiques		Valeur expérimentale
Inhalation		Équivalent à OCDE 451	125 ppm	1	Souris (masculin/fémini n)	Effets néoplasiques		Valeur expérimentale

## propane-2-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	- 0 -	Détermination de la valeur
Inhalation	NOEL	OCDE 451	5000 ppm	104 semaines	Rat	Aucun effet		Valeur
(vapeurs)				(6h/jour, 5	(masculin/fémini	cancérogène		expérimentale
				iours/semaine)	n)			

#### Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Motif de la révision: 2; 3; 5; 8; 11; 12; 15; 16 Date d'établissement: 2014-01-20 Date de la révision: 2017-10-01

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 54677 9 / 16

## Toxicité pour la reproduction

#### HP CLEAN

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

2-butoxyéthanol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	- 0	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	OCDE 414	100 mg/kg bw/jour	5 jour(s)		Variations de poids	1	Valeur expérimentale
	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	100 ppm	12 jour(s)	Lapin		1	Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL (P/F1/F2)		720 mg/kg bw/jour		Souris (masculin/fémin in)	Aucun effet	1	Valeur expérimentale

propane-2-ol

	Paramètre	Méthode		Durée d'exposition	Espèce	Effet		Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	400 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	400 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (eau potable))		Équivalent à OCDE 415	853 mg/kg bw/jour	jour(s)	Rat (masculin/fémin in)	Aucun effet		Valeur expérimentale

## Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

#### Toxicité autres effets

#### **HP CLEAN**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### **HP CLEAN**

Pas d'effets connus.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

## HP CLEAN

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

L'évaluation du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte

Motif de la révision: 2; 3; 5; 8; 11; 12; 15; 16

Date d'établissement: 2014-01-20

Date de la révision: 2017-10-01

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 54677 10/16

## 2-butoxyéthanol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	1474 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	1550 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	911 mg/l	72 h	Pseudokirchnerie lla subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
	NOEC	OCDE 201	88 mg/l	72 h	Pseudokirchnerie lla subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité chronique poissons	NOEC	Équivalent à OCDE 204	> 100 mg/l	21 jour(s)	Danio rerio	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	100 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	Toxicity threshold	Équivalent à DIN 38412/8	700 mg/l	16 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale

propane-2-ol

Торапе-2-оі	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception	Eau	Détermination de la
					J. 0	de test	douce/salée	valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Équivalent à OCDE 203	9640 mg/l - 10000 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Létal
Toxicité aiguë crustacés	CL50	Équivalent à OCDE 202	> 10000 mg/l	24 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	Toxicity threshold		1800 mg/l	7 jour(s)	Scenedesmus quadricauda	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Test de toxicité
Toxicité chronique poissons								Dispense de données
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC		2344 μmol/l	16 jour(s)	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Croissance
Toxicité micro-organismes aquatiques	Toxicity threshold	Équivalent à DIN 38412/8	1050 mg/l	16 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Test de toxicité
	CE50	ISO 8192	41676 mg/l	30 minutes	Bacteria			Valeur expérimentale; Boue activée

#### Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

## 12.2. Persistance et dégradabilité

2-butoxyéthanol

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B : Essai de dégagement de CO2	90.4 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.90	5.46 h	1500000 /cm³	Valeur calculée

Motif de la révision: 2; 3; 5; 8; 11; 12; 15; 16

Date d'établissement: 2014-01-20

Date de la révision: 2017-10-01

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 54677 11 / 16

#### propane-2-ol

## Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301E : Essai de « screening » modifié	95 %	21 jour(s)	Valeur expérimentale
de l'OCDE			

#### Conclusion

L'/les agent(s) tensioactif(s) est/sont biodégradable(s)

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **HP CLEAN**

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur				
	Sans objet (mélange)							

#### 2-butoxyéthanol

#### Log Kow

*****	_		_ ,		
Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur	
			20 °C	Données d'essai	

#### alcools, C9-11, éthoxylés

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement			
	disponible			

## propane-2-ol

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		0.05	25 °C	Approche fondée sur la force
				probante des données

## Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

## 12.4. Mobilité dans le sol

## 2-butoxyéthanol

## Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
0.041 atm m³/mol		20 °C		Valeur expérimentale

## Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air		Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau I	0.31 %	0 %	0.01 %	0.59 %	99.09 %	QSAR
Mackay, niveau III	1.01 %	0 %	0.37 %	51.9 %	46.8 %	QSAR

#### Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

## 12.6. Autres effets néfastes

# HP CLEAN

## Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE)  $n^{o}$  517/2014)

## Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

## 2-butoxyéthanol

## **Eaux souterraines**

Pollue les eaux souterraines

#### propane-2-ol

#### **Eaux souterraines**

Pollue les eaux souterraines

Motif de la révision: 2; 3; 5; 8; 11; 12; 15; 16

Date d'établissement: 2014-01-20

Date de la révision: 2017-10-01

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 54677 12/16

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

#### Union européenne

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

20 01 30 (fractions collectées séparément (sauf section 15 01): détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Neutraliser. Transporter vers un incinérateur agréé avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Éviter le déversement en grande quantité à l'égout.

#### 13.1.3 Emballages

#### Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 02 (emballages en matières plastiques).

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

	· "	
14.	1. Numéro ONU	
	Transport	Non soumis
14.	2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
14.	3. Classe(s) de danger pour le transport	
	Numéro d'identification du danger	
	Classe	
	Code de classification	
14.	4. Groupe d'emballage	
	Groupe d'emballage	
	Étiquettes	
14.	5. Dangers pour l'environnement	
	Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.	6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	
	Quantités limitées	
14.	7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol e	t au recueil IBC
	Annexe II de Marpol 73/78	

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
1.78 %	

Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle (Directive 98/24/CE, 2000/39/CE et 2009/161/UE)

Nom de produit	Résorption dermale
2-Butoxyéthanol	Peau

Composants conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 et modifications

 $\!<\!5\%$  phosphates,  $\!<\!5\%$  agents de surface non ioniques, parfums

## **REACH Annexe XVII - Restriction**

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
· 2-butoxyéthanol · alcools, C9-11, éthoxylés · propane-2-ol	considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du	— dans des farces et attrapes,
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	<ul> <li>dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.</li> <li>Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le</li> </ul>

Motif de la révision: 2; 3; 5; 8; 11; 12; 15; 16

Date d'établissement: 2014-01-20

Date de la révision: 2017-10-01

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 54677 13/16

## HP CLEAN

Aucun renseignement disponible

## 2-butoxyéthanol

Résorption peau	2-Butoxyéthanol; D; La mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue	
	une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de	
	l'agent dans l'air.	

## Législation nationale Pays-Bas

# HP CLEAN

	Waterbezwaarlijkheid	B (4)
2	<u>-butoxyéthanol</u>	
	Huidopname (wettelijk)	2-Butoxyethanol; H

## <u>Législation nationale France</u>

## HP CLEAN

Aucun renseignement disponible

# 2-butoxyéthanol

Risque de pénétration	2-Butoxyéthanol; PP
percutanée	

## Législation nationale Allemagne

HP CLEAN

Motif de la révision: 2; 3; 5; 8; 11; 12; 15; 16

Date d'établissement: 2014-01-20

Date de la révision: 2017-10-01

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 54677 14 / 16

WGK	1; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4) et Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) du 18 avril 2017		
2-butoxyéthanol			
TA-Luft	5.2.5		
TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	2-Butoxyethanol; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden		
Hautresorptive Stoffe	2-Butoxyethanol; H; Hautresorptiv		
oropane-2-ol			
TA-Luft	5.2.5		
TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Propan-2-ol; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden		

#### Législation nationale UK

**HP CLEAN** 

Aucun renseignement disponible

2-butoxyéthanol

_		•				
	Skin absorptio	n	2-Butoxyethanol	Sk		

#### Autres données pertinentes

**HP CLEAN** 

Aucun renseignement disponible

2-butoxyéthanol

TL۱	V - Carcinogen	2-Butoxyethanol (EGBE); A3		
CIF	CIRC - classification 3; 2-butoxyethanol			
propane-2-ol				
TLV	V - Carcinogen	2-propanol; A4		
CIF	RC - classification	3; Isopropanol		

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte intégral de toute phrase H visée au point 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(\*) CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG CE50 Concentration Efficace 50 % CL50 Concentration Létale 50 %

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

DI 50 Dose Létale 50 %

Derived Minimal Effect Level **DMEL** DNFI Derived No Effect Level

ErC50 EC50 in terms of reduction of growth rate

NOAEL No Observed Adverse Effect Level NOFC No Observed Effect Concentration

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, Bioaccumulable & Toxique PNFC **Predicted No Effect Concentration** STP Sludge Treatment Process

vPvB very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni

Motif de la révision: 2; 3; 5; 8; 11; 12; 15; 16 Date d'établissement: 2014-01-20 Date de la révision: 2017-10-01

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 54677 15 / 16

l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union europ Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisat conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans vo générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartie limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples info	éenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au ion de la fiche de données de sécurité est soumise aux tre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions ennent à BIG. La distribution et la reproduction sont
Motif de la révision: 2; 3; 5; 8; 11; 12; 15; 16	Date d'établissement: 2014-01-20 Date de la révision: 2017-10-01

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 54677 16 / 16